# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraterrise Département de la Haute-Garonne MAIRIE de BOURG-SAINT-BERNARD

## Liste des DELIBERATIONS examinées

## par le conseil municipal

### du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois le 29 avril 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSES, maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Evelyne CESSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Céline LANNES.

Messieurs Jean-Paul RIBAULT, David PARKER, Jean Marc ALLIOUX, Rémy BOYER, Éric LAUTH.

<u>Excusés</u>: Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Monsieur Jean Pierre LOUP donne procuration à Monsieur Jean Paul RIBAULT pour prendre part aux votes et aux délibérations, Madame Corinne LAFFON donne procuration à Madame Evelyne CESSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absents: M. Eric LAUTH, arrivé à 20h44

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DURAND est nommée.

# 1. <u>Délibération pour approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour l'extension du cimetière :</u>

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société Ouvrage et Patrimoine (AMO) et le cabinet d'architecte NUANCES DE VERTS ont élaboré, en étroite collaboration, le dossier PRO/DCE avec un plan de composition du futur projet ainsi qu'une étude financière précise pour l'extension du cimetière.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 170 329.11€ HT. Le plan de financement se compose ainsi :



Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le projet finalisé ainsi que le plan de financement et approuver la demande de subvention auprès des différents organismes financeurs à savoir : Conseil départemental de la Haute-Garonne, L'Etat pour la DETR, le Conseil Régional et l'agence de l'eau.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### RESULTATS:

- Nombre de votants : 14

- Nombre de suffrages « abstention » : 0

- Nombre de suffrages « non » : 0

Nombre de suffrages « oui » : 14

## 2. <u>Délibération pour approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts de Roques :</u>

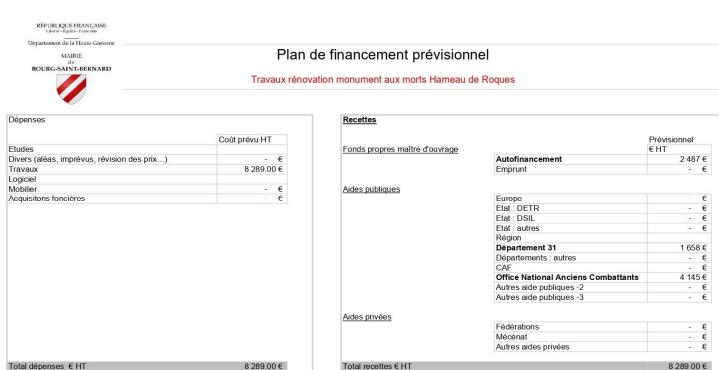
#### Arrivée de Monsieur Lauth à 20h44

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le monument aux morts de Roques présente des fissures importantes qui remet en cause la solidité de l'édifice.

Un devis a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée dans ces travaux de rénovation.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 8 289.00€ HT.

Le plan de financement se compose ainsi:



Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le projet finalisé ainsi que le plan de financement et approuver la demande de subvention auprès des différents organismes financeurs à savoir : Conseil départemental de la Haute-Garonne, et l'Office National des Anciens Combattants.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### RESULTATS:

- Nombre de votants : 15

- Nombre de suffrages « abstention » : 0

- Nombre de suffrages « non » : 0

- Nombre de suffrages « oui » : 15

#### 3. <u>Décision modificative n° 1 budget communal :</u>

Lors de l'élaboration du budget une écriture comptable n'a pas été correctement faite.

Suite au mail de la trésorerie, il convient d'établir une DM pour régulariser cette anomalie.

En effet, seul le prix de vente d'une immobilisation (cession d'un bien) doit faire l'objet d'ouverture de crédits budgétaires au chapitre budgétaire 024 en recettes d'investissement. Or, des crédits ont été ouverts aux articles 192 (chapitre 040), 2111 (chapitre 040), 675 (chapitre 042), 6761 (chapitre 042) et 775.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	1.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	1.00 €	
D 675 : Valeurs comptables immobilisations cédée	49.00 €	
D 6761 : Différences sur réalisations (positives)	49.00 €	
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections	98.00 €	
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		50.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		50.00 €
R 192 : Plus ou moins-values sur cession immo.	49.00 €	00.00 0
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections	49.00 €	
R 775 : Produits des cessions d'immobilisations	50.00 €	
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	50.00 €	

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### RESULTATS:

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

# 4. <u>Délibération pour autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par une opération d'ordre non budgétaire :</u>

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de dette (emprunts), le comptable public du SGC de REVEL constate qu'un emprunt figurant sur le compte 1641 sans mouvement depuis 2015, apparaît comme non soldé pour un montant de 595.31€

Pour obtenir un état de la dette correct et sincère, les écritures erronées doivent être corrigées et ajustées.

En raison de l'ancienneté des opérations, la régularisation est faite par le comptable public sur délibération du conseil municipal.

Cette régularisation est d'ordre **non budgétaire** et n'a pas d'impact sur le budget et les résultats de la collectivité. Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit Compte 1641 pour un montant de 595.31€
- Crédit Compte 1068 pour un montant de 595.31 €

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### RESULTATS:

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15